

**Compte rendu succinct du conseil communautaire du
10 avril 2012**

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	X		
Loïck NICOLAS	X		
Jean CUVILLIER	X		
Florence HOUDOT	X		
Alain DEGRASSAT	X		
Jean-René FONTAINE	X		
Pierre CARTIGNY	X		
Thérèse-Marie THOME	X		
Audrey REBUT	X		
Roland PEYLET	X		
Jean-Jacques PASTERNAK	X		
Catherine MATRUCHOT	X		
William GEIB			X
Estelle DEBAECKER		X	
Chantal CANALES		X	
François CABAL	X		
Emilie VASQUEZ			X

- Soit 16 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : Monsieur François CABAL

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 7 février 2012, à l'unanimité,

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°1: Adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien – Modification des statuts.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** l'extension de la compétence « cimetières » comme suit :
 - Entretien et gestion des cimetières et des services délégués y afférents,
 - Entretien des monuments aux morts et des tombes des soldats morts pour la France à l'intérieur des cimetières,
 - Réalisation des études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que éventuellement, de tous équipements connexes,
- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à notifier cette proposition d'extension des compétences aux communes membres, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la présente proposition de révision statutaire,
- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Point n°2: Adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de statuts modifiés du syndicat ci-annexé et autoriser le président ou son conseiller délégué à signer lesdits statuts ainsi que tout autre document ou acte nécessaire pour l'adhésion de la communauté d'agglomération,
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de Seine Saint Denis la création immédiate d'un syndicat mixte ouvert comprenant :
 - Les communes de Bry sur Marne, Champigny sur Marne, Fontenay sous Bois, Joinville le Pont, Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Rosny sous Bois, Saint Mandé, Villiers sur Marne, Vincennes,
 - Le Conseil général du Val de Marne,
 - La Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice,
 - La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 020 du budget communautaire.

FINANCES

Point n°3 : Décision modificative n° 1 du budget principal – Section Fonctionnement.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2012, Section Fonctionnement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
7328	Autres reversement de fiscalité	- 104 525.20
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	-64 405.00
73111	Taxes foncières et d'habitation	80 614.00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	42 217.00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	83 454.00
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	56 588.00
74833	Etat-Compensation de la CET	207 561.00
74126	Dotation de Compensation groupement des communes	-65 776.00
	TOTAL	235 727.80

En Dépenses :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement à la section de fonctionnement	275 799.38
616	Primes d'assurances	12 162.17
61523	Entretien et réparations voies et réseaux	21 000.00
6281	Concours divers (cotisation)	1 354.00
60622	Carburants	2 400.00
6553	Contingent service incendie	- 240 080.00
6156	Maintenance	3 400.00
61551	Entretien matériel roulant	680.67
6283	Frais nettoyage locaux	4 400.00
6135	Locations mobilières	11 280.60
617	Etudes et recherches	20 000.00
6331	Versement transports	8 648.18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	254.24
6336	Cotisations au CNFPT	686.24
64111	Rémunération principale personnel titulaire	62 753.77
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1 432.40
64118	Autres indemnités	5 471.31
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	34 803.60
6451	Cotisations à l'URSAFF	7 464.08
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 817.16
66111	Intérêts des emprunts et dettes chap 66	127 979.28
66111	Intérêts des emprunts et dettes chap 042	- 127 979.28
66112	Intérêts rattachement ICNE Chap 66	- 3295.17
66112	Intérêts rattachement ICNE Chap 042	3295.17
	TOTAL	235 727.80

Point n°4 : Décision modificative n° 1 du budget principal 2012 – Section investissement.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal 2012 – section investissement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	275 799.38
1641		- 168 371.71
	TOTAL	107 427.67

En Dépenses :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
2031	Frais d'études	50 160.00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 040.00
2315	Installations, matériels et outillage techniques	37 960.00
2041412	Bâtiments et installations	2 267.67
	TOTAL	107 427.67

Point n°5 : Décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement 2012 – Section investissement.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal 2012 – section investissement qui se décompose comme suit :

Recettes :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
1641		108 460.00
	TOTAL	108 460.00

Dépenses :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
2031	Frais d'études	108 460.00
	TOTAL	108 460.00

Point n°6 : Création d'un fonds de concours au titre du financement de logements sociaux suite à l'acquisition par la commune du Perreux sur Marne du bâtiment sis 70 bis avenue Ledru Rollin au Perreux sur marne.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours de 250 000 € (Deux cent cinquante mille euros) à la Commune du Perreux sur Marne pour la réalisation de logements sociaux au 70 bis avenue Ledru Rollin, au Perreux sur Marne,
- **DIT** que ce fonds de concours est destiné aux travaux de réalisation de logements sociaux dans l'immeuble sis 70bis avenue Ledru Rollin au Perreux sur Marne,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire

ASSAINISSEMENT

Point n°7 : Délégation du service public de l'assainissement – Confirmation du choix du mode de gestion et approbation des principales caractéristiques du futur contrat.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** le choix de la procédure de Délégation de service public comme futur mode de gestion du réseau d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013,
- **VALIDE** les principales caractéristiques du futur contrat de délégation, telles que présentées dans le rapport de principe ci-annexé,
- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENVIRONNEMENT

Point n°8 : Autorisation de lancement de la consultation et de signature des marchés concernant la Collecte en porte à porte, collecte des bornes d'apport volontaire, mise en place de déchetteries mobiles, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés, location de bennes et évacuation/traitement des déchets de l'Eco-point et la collecte et le transport des déchets issus des marchés alimentaires et nettoyage.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à lancer l'appel d'offres européen pour les marchés :
 - Collecte en porte à porte, collecte des bornes d'apport volontaire, Mise en place de déchetteries mobiles, Transport, tri et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Location de bennes et évacuation/traitement des déchets de l'Eco-point,
 - Collecte et transport des déchets issus des marchés alimentaires et nettoyage,
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer les marchés afférents.

HABITAT

Point n°9 : Etat de réalisation du Programme Local de l'Habitat intercommunal pour l'année 2011.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le bilan du Programme Local de l'Habitat pour l'année 2011 ci-annexé,
- **DIT** que le bilan annuel sera transmis aux personnes associées, aux Maires des communes membres et au Préfet, en outre, il sera tenu à la disposition du public avec le Programme Local de l'Habitat.

Point n°10 : Observatoire du Plan Local de l'Habitat Communautaire.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de recourir à la collaboration d'un cabinet spécialisé pour mettre en place l'observatoire du Plan Local de l'Habitat Communautaire,
- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à prendre tout acte nécessaire à la mise en place dudit Observatoire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n°11 : Demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) au titre du programme de travaux de rénovation du marché alimentaire du Perreux-sur-Marne.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** le soutien financier au taux maximum du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C), au titre du programme de travaux de rénovation du marché alimentaire du Perreux-sur-Marne,
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait au Perreux sur Marne, le **13 AVR. 2012**

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN

